

1.2.2 Protocole de terrain

Une visite de terrain, réalisée le 17 décembre 2015, a permis l'examen de chaque parcelle comprise de l'aire d'étude immédiate dans la mesure de la possibilité des accès. Les potentialités écologiques du site ont ainsi été évaluées afin d'orienter en amont les inventaires à venir. La faune observée a également été recensée.

On notera que la caractérisation précise des milieux (nomenclature Corine biotope) n'a pas été établie, cette expertise nécessitant plusieurs passages de terrain en période favorable. En revanche, les grands types d'habitats ont été notés et les différences majeures de milieux ont pu être définies, constituant une information suffisante.

Partie 2 : Contexte écologique

2.1 Espaces naturels protégés et d'inventaire

Aux niveaux national et européen, des zones écologiquement intéressantes ont été définies. Certaines d'entre elles sont protégées, d'autres ne le sont pas, mais des inventaires ont pu mettre en évidence la présence d'espèces protégées et menacées ainsi que des milieux naturels remarquables.

Pour le site d'étude, les espaces naturels ont été recensés dans un rayon de 22 km correspondant à l'aire d'étude éloignée (données DREAL Poitou-Charentes, DREAL Pays-de-la-Loire et DREAL Centre).

Il ressort de cette étude qu'un PNR, des sites Natura 2000 et des ZNIEFF (de types I et II) sont présents dans l'aire d'étude éloignée (la liste complète est synthétisée dans les tableaux des pages suivantes).

2.1.1 Les Réserves Naturelles Nationales

Selon le Code de l'Environnement, " Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader."

Le classement en *réserve naturelle* interdit théoriquement toute destruction et toute modification du milieu. Chaque site naturel étant unique, l'ampleur de la réglementation et des interdictions sur le territoire d'une réserve est déterminé au cas par cas et décrit dans l'*arrêté préfectoral* de création de la réserve. Un périmètre de protection, terrestre, marin et/ou aérien peut être défini autour de la réserve.

- **RNN Toarcien** : D'une surface totale de 6 100 m², la Réserve Naturelle Nationale du Toarcien est une réserve géologique qui comprend deux carrières à ciel ouvert riches en fossiles. Cette Réserve Naturelle Nationale se situe à 10,6 km au nord de l'aire d'étude immédiate.

L'existence de cette réserve géologique n'entraîne donc pas de considérations faunistiques et floristiques particulières dans le cadre de l'étude.

2.1.2 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

Créés à l'initiative de l'Etat par le préfet de département, ces arrêtés visent à la conservation des habitats des espèces protégées. Ils concernent une partie délimitée de territoire et édictent un nombre limité de mesures destinées à éviter la perturbation de milieux utilisés pour l'alimentation, la reproduction et le repos des espèces qui les utilisent. Le règlement est adapté à chaque situation particulière. Les mesures portent essentiellement sur des restrictions d'usage, la destruction du milieu étant par nature même interdite.

L'aire d'étude éloignée compte un APPB, il s'agit de l'APPB de la « Retenue d'eau du Cebron » qui se localise à 8,7 km de l'aire d'étude immédiate. Cet APPB comprend 250 hectares mis en place

pour assurer :

- la reproduction et la tranquillité d'oiseaux (Grèbe castagneux, Grèbe huppé, Oedicnème criard, Faucon crécerelle, Cigognes, Hérons, Cygnes, Bécasseaux, Grues cendrées et les espèces de chouettes)
- la reproduction de reptiles (Couleuvre verte et jaune, Couleuvre à collier, Couleuvre vipérine, Lézard vert, Lézard des murailles)
- la reproduction d'amphibiens (Rainette verte, Salamandre tachetée)

2.1.3 Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

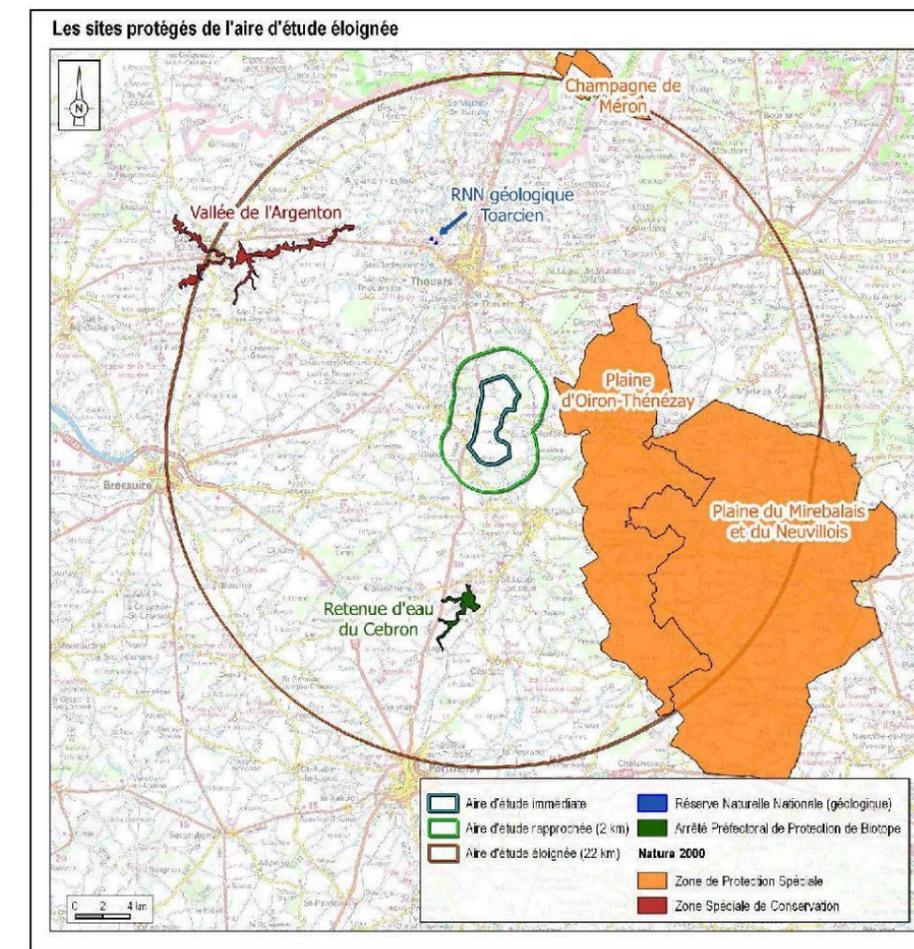
- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 1979). Dans le cadre de l'application de la directive européenne du 6 avril 1979 concernant la protection des oiseaux sauvages, un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) a été réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directives « Habitat » de 1992). La directive dite "Habitats" du 2 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

Dans l'aire d'étude éloignée, on recense quatre sites Natura 2000 (3 ZPS et 1 ZSC).

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance au site (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone				
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre
RNN	TOARCEN (Géologique)	FR3600091	0,61	10,6	-	-	-	-	-
APPB	RETENUE D'EAU DU CEBRON	FR3800286	248	8,7	X	X	X	-	X
ZSC	VALLEE DE L'ARGENTON	FR5400439	738	15	X	X	-	-	X
ZPS	PLAINE D'OIRON - THENEZAY	FR 5412014	15580	2,7	-	-	X	-	-

ZPS	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	FR 5412018	37430	9,7	-	-	X	-	-
ZPS	CHAMPAGNE DE MERON	FR 5212006	1334	20,8	-	-	X	-	-

Le tableau de synthèse (page 15) présente les espèces à enjeux inventoriées dans les ZPS les plus proches du site et évalue leurs potentielles présences dans l'aire d'étude immédiate.



Les espaces protégés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

2.1.4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'objectif de la création de ZNIEFF est de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Le recensement de ces zones permet de mettre en évidence des milieux déterminants pour leur valeur propre ou pour celle des espèces qu'ils abritent, en dehors de toute considération sur la surface, ainsi que des espèces déterminantes (espèces menacées, protégées et à intérêt patrimonial moindre, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières).

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- **Type I** : ces zones constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;
- **Type II** : ces zones constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

Dans le périmètre de 22 kilomètres autour de l'aire d'étude immédiate, on recense 49 ZNIEFF de type I et 4 ZNIEFF de type II.

Le tableau suivant présente les informations écologiques relatives à ces ZNIEFF. Y sont identifiés les différents ordres présentant une sensibilité. Les cartes suivantes permettent de localiser toutes les ZNIEFF.

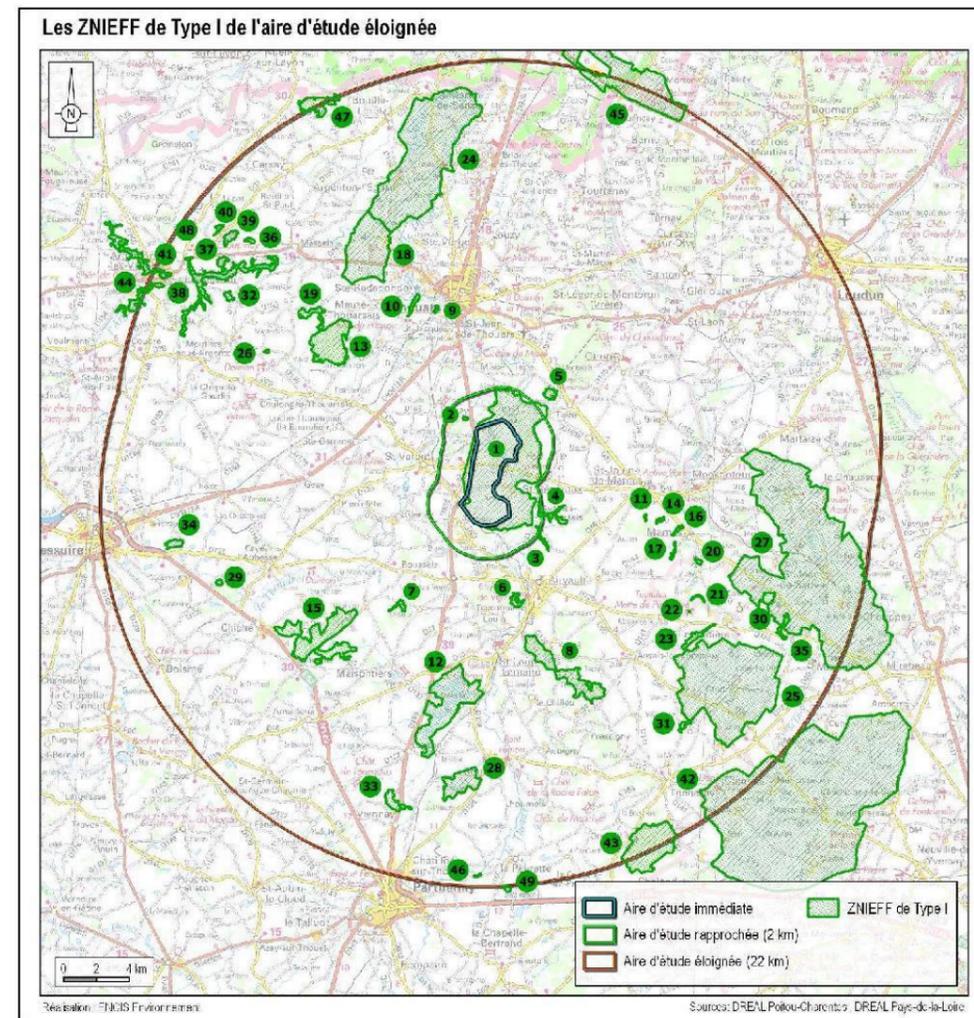
Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance au site (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Numéro sur la carte
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre	
ZNIEFF 1	PLAINE DE SAINT-VARENT, SAINT-GENEROUX	540015631	3057,39	0	X	-	X	-	-	1
ZNIEFF 1	ROCHOUX	540007576	5,16	0,7	X	X	-	-	-	2
ZNIEFF 1	VALLEE DE FOURBEAU	540120048	18,72	1,6	X	X	-	-	-	3
ZNIEFF 1	VALLEE DES VAUX	540120047	52,65	1,7	X	X	-	-	-	4
ZNIEFF 1	BUTTE DE MONCOUE	540004551	35,29	2,7	X	X	-	-	-	5
ZNIEFF 1	BOIS DES CHEINTRES	540003519	32,18	4,2	X	X	-	-	-	6
ZNIEFF 1	ETANG FOURREAU	540014427	23,63	6,5	X	X	X	-	-	7
ZNIEFF 1	VALLEE DE L'ORANGERIE	540014416	436,39	7	X	X	X	-	-	8
ZNIEFF 1	COTEAU DE RECHIGNON	540004547	6,28	7,4	X	X	-	-	-	9
ZNIEFF 1	VALLEE DU PRESOIR	540003520	24,23	8	X	-	-	-	X	10
ZNIEFF 1	VALLEE DE LA SAUTE AUX CHIENS	540004542	2,61	8,2	X	X	-	-	-	11
ZNIEFF 1	LAC DU CEBRON	540006869	834,25	8,5	X	-	X	-	-	12
ZNIEFF 1	PARC CHALLON	540014419	447,38	8,8	X	-	X	-	-	13
ZNIEFF 1	VALLEE ROUGET	540006881	8,12	8,9	X	X	-	-	-	14
ZNIEFF 1	BOIS DE CHICHE - LANDES DE L'HOPITEAU	540014418	649,19	9	X	X	X	-	X	15

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance au site (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Numéro sur la carte
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre	
ZNIEFF 1	CARRIERE DE LA VALLEE DES CHIENS	540015624	12,02	9,9	X	-	X	-	-	16
ZNIEFF 1	VALLEE CARREAU	540006880	11,04	10,1	X	X	-	-	-	17
ZNIEFF 1	PLAINE DE LA CROIX D'INGRAND	540015628	871,42	10,5	X	-	X	-	-	18
ZNIEFF 1	ETANG DE JUIGNY	540006870	69,32	11,2	X	X	X	X	X	19
ZNIEFF 1	BUTTE DE LAURAY	540003286	9,26	11,6	X	X	-	-	-	20
ZNIEFF 1	COTEAUX DE CHOLLET	540003287	7,87	12,1	X	X	-	-	X	21
ZNIEFF 1	MOTTE DE PUY TAILLE	540004545	0,86	12,4	X	X	-	-	-	22
ZNIEFF 1	VALLEE BOURDIGAL	540003282	48,34	13,1	X	X	X	-	-	23
ZNIEFF 1	PLAINE ET VALLEES D'ARGENTON-L'EGLISE ET DE SAINT-MARTIN DE SANZAY	540015629	2775,76	13,1	X	-	X	-	-	24
ZNIEFF 1	PLAINE DE CRAON	540014455	2792,72	13,2	X	-	X	-	-	25
ZNIEFF 1	ETANG DE MIREMONT	540014429	3,83	13,5	X	X	X	-	X	26
ZNIEFF 1	PLAINE DE SAINT-JEAN-DE-SAUVES	540120068	6395,5	13,8	X	-	X	-	-	27
ZNIEFF 1	ETANG DE LA BARRE	540015630	250,47	14,8	X	-	X	-	X	28
ZNIEFF 1	ETANG DU BOIS DE BRESSUIRE	540014436	20,21	15,3	X	X	X	-	X	29
ZNIEFF 1	PUY DE MOURON	540003285	41,37	16,2	X	X	X	-	-	30
ZNIEFF 1	VALLEE DE L'ARCHE	540014421	21,43	16,3	X	X	X	-	X	31
ZNIEFF 1	ETANG DE LA GRUE	540006858	20,21	16,8	X	X	X	-	X	32
ZNIEFF 1	CARRIERES DE VIENAY	540014426	73,54	17	X	X	X	-	X	33
ZNIEFF 1	ETANG DE LA MADOIRE	540006871	40,01	17	X	X	X	-	-	34
ZNIEFF 1	COTEAUX DE NAUMONT	540003284	33,66	17,7	X	X	X	-	-	35
ZNIEFF 1	ETANG D'AUDEFOIS	540014430	11,5	17,7	X	X	X	-	X	36
ZNIEFF 1	LANDES DE BOIS MOREAU	540120069	30,75	18,1	X	X	-	-	-	37
ZNIEFF 1	VALLEE DE L'ARGENTON - MADOIRE	540004423	292,25	18,6	X	X	-	-	X	38
ZNIEFF 1	ETANG DES BRUNETIERES	540006872	39,8	18,9	X	-	X	-	-	39
ZNIEFF 1	ETANG DU MAGNY	540014428	11,37	19,8	X	X	X	-	X	40
ZNIEFF 1	MARES DES OEUFS DURS	540006857	5,11	20,3	X	X	-	-	-	41
ZNIEFF 1	PLAINE DE VOUZAILLES	540120066	8636,72	20,3	X	-	X	-	-	42
ZNIEFF 1	FORET D'AUTUN	540006868	648,65	20,4	X	-	X	-	X	43
ZNIEFF 1	VALLEES DE L'ARGENTON ET DE L'OUERE	540004424	259,09	21	X	X	-	-	-	44
ZNIEFF 1	PLAINE DE MERON ET DE DOUVY	520016114	1270,42	21,1	X	X	X	-	X	45
ZNIEFF 1	COTEAU DU PUYROULEAU	540007600	3,23	21,2	X	X	-	-	-	46
ZNIEFF 1	BOIS DE LA PIERRE LEVEE	540015675	154,46	21,2	X	X	X	-	-	47
ZNIEFF 1	MARE DU FIEF DES LOUPS	540120041	0,12	21,5	X	X	-	-	-	48
ZNIEFF 1	ETANG DE COIGNE	540015615	12,92	22	X	X	X	-	-	49
ZNIEFF 2	PLAINE D'OIRON A THENEZAY	540015653	16016,69	1,5	X	X	X	-	X	50
ZNIEFF 2	PLAINES DU MIREBALAIS ET DU NEUVILLOIS	540120117	55368,87	9,5	X	X	X	-	X	51

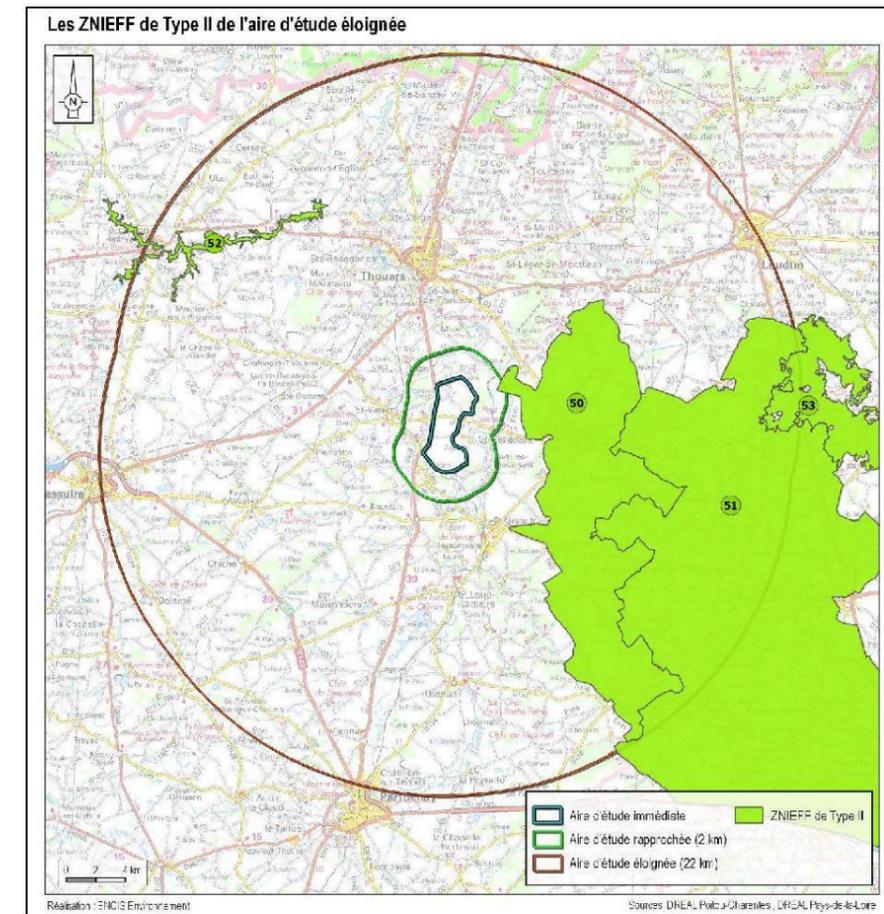
Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance au site (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Numéro sur la carte
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptère	Faune terrestre	
ZNIEFF 2	VALLEE DE L'ARGENTON	540007613	839,65	14,8	X	X	-	X	X	52
ZNIEFF 2	FORET DE SCEVOLLES	540003250	4414,25	19,5	X	X	X	X	X	53

Données écologiques sur les ZNIEFF de Type I et II à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Le tableau de synthèse (page 15) présente les espèces à enjeux inventoriées dans les ZNIEFF les plus proches du site et évalue leurs potentielles présences dans l'aire d'étude immédiate.



Les ZNIEFF de Type I à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



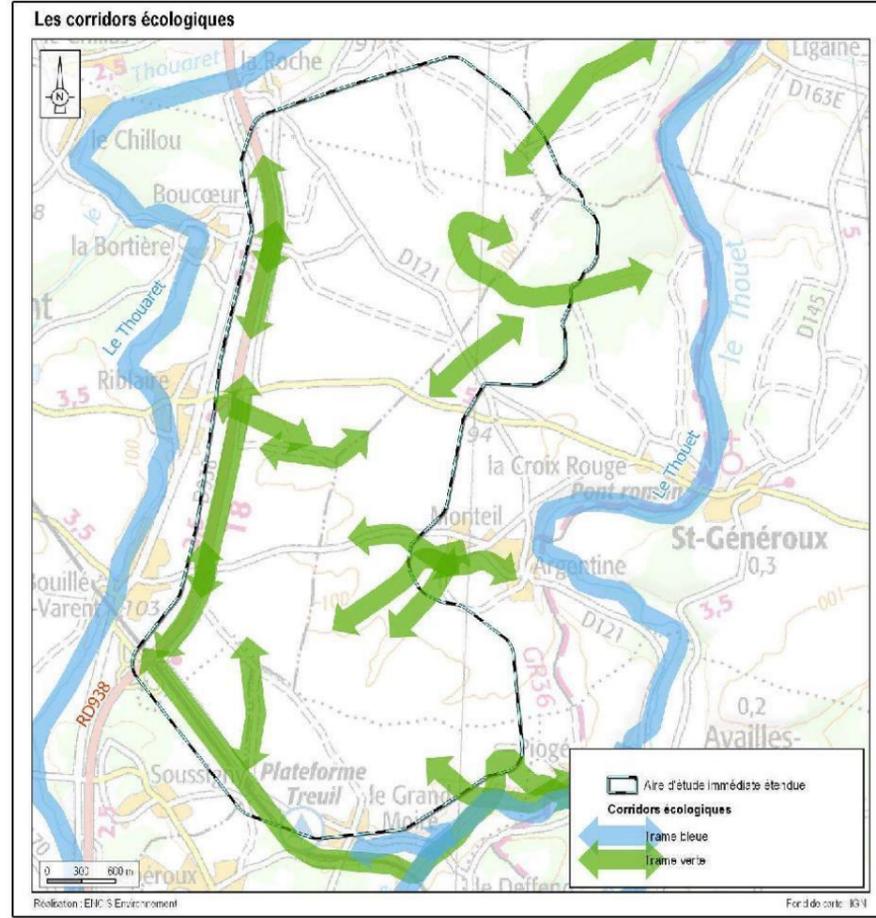
Les ZNIEFF de Type II à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Ordres	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence dans la ZPS la plus proche		Présence les ZNIEFF les plus proches		Potentialités de fréquentation du site d'étude								
			Plaine d'Oiron-Thiébaud	Plaine de Saint-Vent, Saint-Généroux	Plaine d'Oiron-Thiébaud	Plaine de Saint-Vent, Saint-Généroux	Avérés	Probable	Possible	Peu probable					
			Oiseaux												
Falconiformes	Faucon émarillon	<i>Falco columbarius</i>	X		X						X				
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>			X						X				
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	X		X						X				
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	X		X						X				
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X		X						X				
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X		X						X				
	Circé Jean-le-Blanc	<i>Circus gallicus</i>	X		X						X				
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X		X						X				
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	X		X						X				
Cuculiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	X		X						X				
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X		X						X				
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	X		X						X				
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	X		X						X				
	Chevalier combattant	<i>Philornachus pugnax</i>	X		X						X				
Charadriiformes	Cedronne criard	<i>Burhinus oedipomus</i>	X		X						X				
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	X		X						X				
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	X		X						X				
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X		X						X				
	Pipit rousseline	<i>Arthropus campestris</i>	X		X						X				
	Alouette calandrella	<i>Calandrella brachydactyla</i>									X				
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>									X				
Passeriformes	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	X		X						X				
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>									X				
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X		X						X				
														X	
														X	
Lépidoptères	Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>								X					
	: Espèces patrimoniales dont la nidification sur site est peu probable ou seulement possible, ou dont la présence potentielle se limite à la chasse, aux hautes migratoires ou à l'hivernage.														
	: Espèces patrimoniales dont la nidification sur site est pressentie.														

2.2 Corridors écologiques

Du point de vue des continuités écologiques, plusieurs éléments sont à noter. La quasi-absence de haies crée d'importantes discontinuités dans le corridor boisé (trame verte). Un alignement de platanes crée une continuité relative, le long de la D 938, à l'ouest de l'aire d'étude immédiate étendue. Les différents boisements présents sur le site, notamment au nord-est, ne sont pas connectés entre-eux. La présence de haies est anecdotique dans l'aire d'étude immédiate étendue.

Les continuités aquatiques sont représentées par le Thouaret (ouest de l'AEim étendue) et le Thouet (est de l'AEim étendue). Ces deux cours d'eau sont à l'extérieur de l'aire d'étude immédiate étendue mais quelques affluents présents au sud remontent vers le site. Aucun point d'eaux stagnantes n'a été répertorié à l'exception de deux bassins de rétention des crues situés à proximité de la D938.

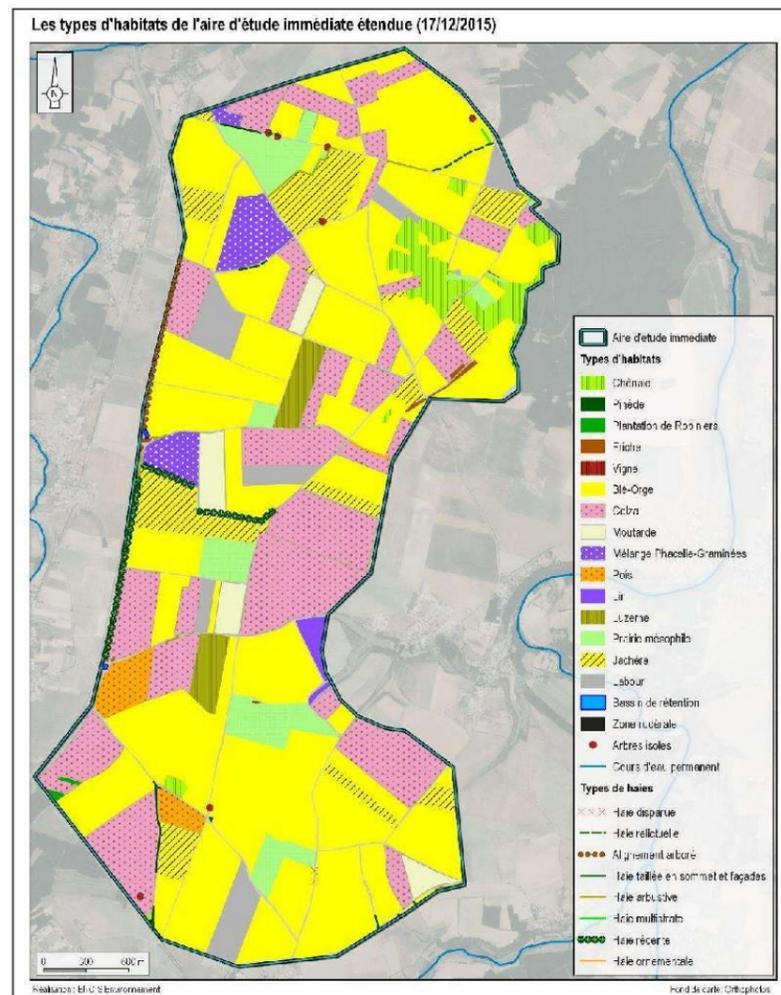


Répartition des corridors boisés et hydrographiques

Partie 3 : Prédiagnostic écologique

3.1 Répartition des habitats naturels

La carte ci-dessous présente les grands types de milieux identifiés lors de la visite de terrain réalisée le 17 décembre 2015. A noter que beaucoup de parcelles étaient « en labour » ou « en jachère » avant d'être probablement mises en culture dans les semaines à venir.



Répartition des types d'habitats lors de la visite du 17 décembre 2015

Chaque type de milieu est commenté ci-après afin de comprendre les enjeux que leurs caractéristiques induisent.

3.1.1 Milieux aquatiques

Plans d'eau

Deux petits bassins de rétention ont été répertoriés dans l'aire d'étude immédiate. De manière générale, les petits points d'eau servent d'habitat de reproduction pour les amphibiens, les odonates et autres espèces inféodées aux milieux aquatiques. Dans le cas présent, la proximité de la D938 et l'absence de corridor boisé doit très fortement réduire l'attractivité de ces bassins.

Cours d'eau

On distingue quelques fossés mais aucun cours d'eau majeur n'est présent dans l'aire d'étude immédiate. Les fossés drainent principalement des parcelles cultivées. Ils sont dépourvus de végétation et serpentent en milieux totalement ouverts. Ces fossés affluents plus ou moins directement vers le Thouet.

3.1.2 Milieux fermés

Boisements feuillus

Des chênaies sont présentes au nord-est de l'aire d'étude immédiate. Ces chênaies appartiennent à un massif boisé plus important qui plonge vers la vallée du Thouet. Une autre petite chênaie d'environ 1,5 hectare est présente au sud de l'aire d'étude. Les chênaies sont des milieux d'intérêt écologique car ils constituent le socle d'une trame verte localement dégradée. Ces boisements constituent un habitat de choix pour la faune et la flore. Les oiseaux, tels que les mésanges, sittaes et grimpeurs, nichent volontiers dans les cavités des vieux arbres. Les chauves-souris affectionnent également les arbres à cavités qui leur servent de gîte ou de zone de repos lors de leur chasse nocturne.

On peut noter à titre informatif que quelques petites plantations de Robiniers faux-acacias sont implantées au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate. L'attractivité de ces plantations est néanmoins moins importante que celle des chênaies pour la biodiversité locale.

Boisements résineux

Notons la présence anecdotique d'une plantation d'environ 500 m² de Pins laricio au sud du site. L'intérêt de ce boisement est quasiment nul pour la flore et la faune locale.

3.1.3 Milieux semi-ouverts

Les milieux semi-ouverts peuvent prendre des configurations variées : fourrés arbustifs, bosquets, ronciers, coupes forestières en cours de recolonisation. On les regroupe sous le terme générique de friches.

Ce type d'habitat est généralement riche en diversité biologique, notamment lorsqu'il est complété par un maillage de haies et d'arbres. Outre un habitat naturel de choix pour de nombreuses espèces, ces friches arbustives représentent un milieu de transition entre milieux ouverts et fermés. La principale friche arbustive de l'aire d'étude immédiate est l'ancien terrain de motocross situé au sud-ouest de l'aire d'étude immédiate.



Fourré arbustif (cliché : ©ENCIS Environnement)

Les haies

Les haies disparues

Le travail de terrain est réalisé à l'aide d'un fond orthographique ou IGN qui date parfois de quelques années. Les haies classées comme disparues sont celles en cours d'arrachement ou celles apparaissant sur le fond orthographique ou IGN et non constatées lors des visites sur le terrain.

Les haies relictuelles

On remarque sur l'aire d'étude immédiate des reliquats de haies ayant existées ou des haies nettement discontinues. Une strate herbacée et un talus sont encore parfois présents. Ces haies témoignent de l'existence passée d'une haie multi-strates.

Les alignements d'arbres

Ultimes vestiges de haies ayant existées par le passé, les alignements sont composés d'arbres de haut jet, souvent de Chênes pédonculés. Des alignements de Platanes sont également présents le long de la RD938. La strate arbustive est inexistante. La strate herbacée est quant à elle fonction de l'habitat dans lequel la haie évolue (prairies, cultures...).

Les haies taillées en sommet et façades

On observe généralement ce type de haies en bordure de routes et de chemins. Ces haies également appelées « haies basses » font l'objet d'une taille annuelle. Ces haies se composent d'espèces comme l'Aubépine, le Prunellier ou de Chêne pédonculé qui à force de taille se développent horizontalement. La taille pratiquée est latérale et sommitale.

Les haies arbustives hautes

On observe également dans l'aire d'étude immédiate des haies arbustives. Ces haies naturelles sans arbres et dont les arbustes ne sont pas taillés en sommet sont principalement composées d'Aubépines et de Prunelliers.

Les haies multi-strates

Les haies multi-strates de l'aire d'étude immédiate présentent trois strates bien distinctes (arborée, arbustive et herbacée).

La strate arborée est composée du Chêne pédonculé ou de Merisier, la strate arbustive peut-être constituée de Noisetier, d'Aubépine ou de Sureau noir. La strate herbacée comprend des espèces comme la Ronce commune, la Digitale Pourpre et le Iris fétide. Ce sont les haies qui présentent le plus grand intérêt en termes d'habitat et de continuité écologique.

Les haies récentes

Ces haies ont été replantées plus ou moins récemment et présentent une strate arborée;

arbustive et herbacée plus ou moins développée. Elles sont composées d'essences qui pourraient être naturellement présentes sur le site (Chêne pédonculé, Prunellier...)

Les haies ornementales

Comme pour les précédentes, ces haies sont relativement récentes. Elles en diffèrent par la présence d'essences ornementales comme par exemple le Pyracantha ou le Cotoneaster.

3.1.4 Milleux ouverts

Prairies mésophiles

Ces prairies sont marquées par un fort recouvrement d'herbacées et sont de composition floristique variable en fonction des conditions stationnelles (niveau hydrique, exposition, substrat, etc.) et des pratiques agricoles. Ces prairies sont dans le cas du site étudié destinées à la fauche.



Prairie mésophile fauchée (cliché : ©ENCIS Environnement)

Cultures

Il s'agit de monocultures intensives. La diversité animale et végétale y est très limitée. Les cultures ne constituent pas un intérêt écologique particulier, d'autant qu'elles sont souvent le réceptacle de produits phytosanitaires et d'engrais, qui perturbent les milieux naturels et les cours d'eau avoisinants. Elles peuvent éventuellement présenter un intérêt en tant que zones de transit lorsqu'elles sont situées entre des réservoirs de biodiversité (boisements, bosquets, friches arbustives, etc.) comme cela peut-être le cas pour les parcelles qui entourent les chênaies du nord-est. En hiver, les chaumes (jachères) peuvent constituer des zones de nourrissages pour certains groupes d'oiseaux. Ces habitats de transition correspondent le plus souvent à des chaumes de blé n'ayant pas encore été mis en culture ou réensemencés en prairie (ray-grass) ou à des labours. Le maillage de haies y est absent. Les différents types de cultures inventoriées sont ainsi : le blé, l'orge, le colza, le lin, le pois cultivé et la luzerne. On observe également sur le site d'étude un certain nombre de cultures intermédiaires comme la moutarde et un mélange de phacélie et de graminées. Ce type de culture est un habitat provisoire intéressant pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux et de grands mammifères terrestres (renard roux, chevreuil, blaireau...).



Monocultures de colza et de blé (cliché : ©ENCIS Environnement)

Les cultures sont de loin l'habitat majoritairement représenté dans l'aire d'étude immédiate.

3.2 Enjeux potentiels

Sur la base des connaissances bibliographiques et des premiers retours de terrains (spécifiques au prédiagnostic), les enjeux potentiels du site sont les suivants.

Enjeux liés aux habitats naturels et aux continuités écologiques

Les secteurs présentant des enjeux potentiels ont pu être identifiés. Il convient de préciser ici que la visite du 17 décembre 2015 ne permet pas un degré de précision équivalent à des inventaires naturalistes tels que ceux habituellement pratiqués pour un état initial, sur un cycle biologique complet. Ces enjeux sont donc à relativiser dans l'attente de résultats plus précis. De plus, le site d'étude étant composé majoritairement de cultures, la rotation et les changements de pratiques agricoles sont susceptibles de varier souvent sur les différentes parcelles.

Ainsi, les chênaies et les haies en bon état de conservation présentent l'enjeu potentiel le plus fort. En effet, ces milieux peuvent accueillir des espèces floristiques et faunistiques protégées et apparaissent comme des espaces relictuels aux vues des autres habitats inventoriés sur le site. Les chênaies constituent des habitats potentiels pour les oiseaux, mammifères, coléoptères et chiroptères arboricoles (en tant que gîtes et zones de chasse). Ils représentent par conséquent un enjeu modéré à fort.

Les friches et les coupes forestières sont attractives notamment pour les groupes des oiseaux, des reptiles et des insectes. L'attractivité des friches est d'autant plus importante quand le reste du site est composé de milieux ouverts. Elles constituent un état transitoire et leur configuration actuelle implique un enjeu modéré en raison des espèces potentielles les colonisant.

Les prairies mésophiles constituent un habitat de chasse pour certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères. Ce phénomène est accru par leur faible représentativité à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. On peut donc imaginer que la densité d'espèces chassant sur ces prairies sera plus forte que dans un bocage composé de nombreuses prairies. C'est pourquoi l'enjeu qu'elles induisent est considéré comme modéré

Enfin, les cultures suivantes : blé, orge, colza, pois et le lin représentent un enjeu faible. En effet, ces milieux sont uniformes, pauvres en niches écologiques et ne permettent généralement pas

une profusion de proies favorable à l'alimentation de la plupart des espèces.

Les cultures intermédiaires (moutarde et mélange phacélie-graminées) représentent un enjeu faible à modéré de par leur attractivité sensiblement plus importante que les autres cultures pour la faune.

Enfin les parcelles de luzerne sont caractérisées par un enjeu modéré car elle représente une zone potentielle pour la reproduction de l'Outarde canepetière. La survie de cette espèce est en effet conditionnée par l'existence de surfaces « pérennes » comme les prairies, les luzernes et les haies.

Enjeux liés aux chiroptères

La présence des chênaies au nord-est est favorable au cortège des *Myotis*. Si l'activité de ce genre devra être évaluée avec précision, la majeure partie des espèces qu'il regroupe ne représente pas d'enjeux irrémédiables pour un projet éolien. Les risques de mortalité sont restreints du fait que ces derniers pratiquent plutôt des vols à basse altitude. De fait, ils sont moins soumis aux risques de collision. Notons que le Grand murin (s'il est présent) peut représenter un enjeu car il peut voler en hauteur lors de déplacements vers ses sites de chasse. En l'absence d'application d'insecticide, les cultures périphériques des boisements peuvent être des zones potentielles de chasse intéressantes pour les chiroptères. On notera de manière générale que l'aire d'étude immédiate est favorable aux espèces de milieu ouvert, la Sérotine commune, les Noctules, les Pipistrelles (espèces de haut vol ou fortement impactées par l'éolien) sont celles susceptibles de représenter les enjeux les plus importants. Les haies devront être préservées et un écartement suffisant sera préconisé.

Enjeux liés à l'avifaune

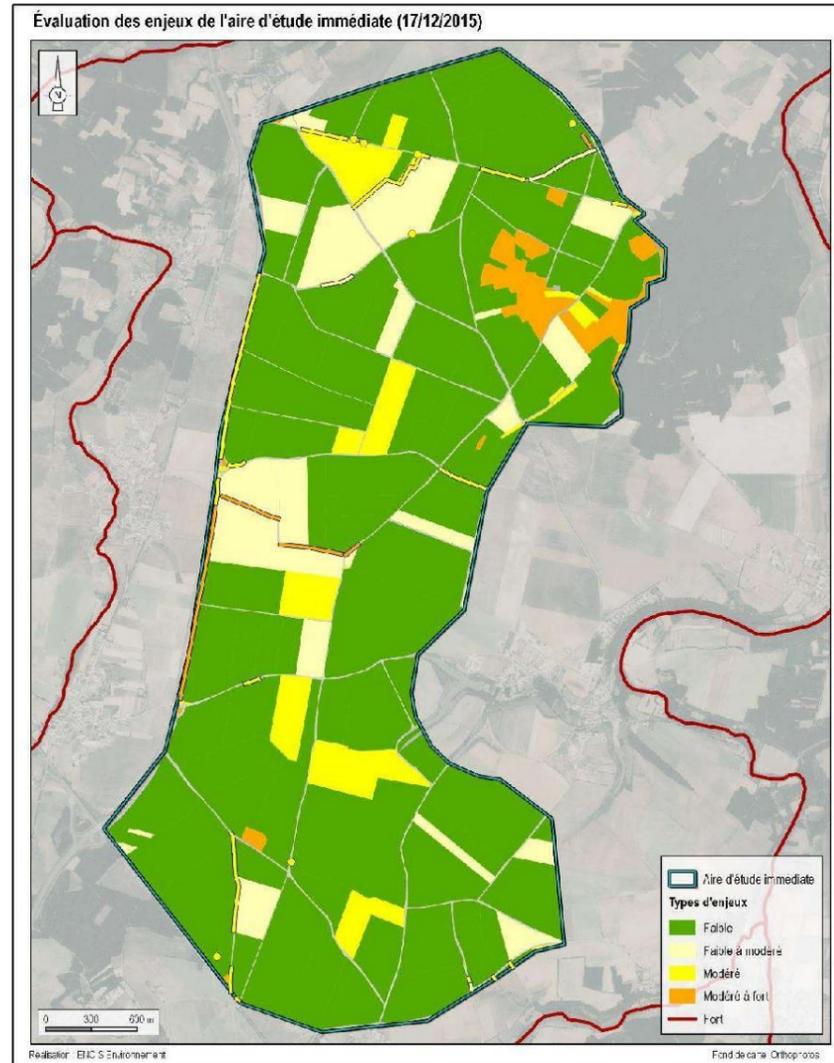
Concernant l'avifaune, les enjeux peuvent être différenciés par phase du cycle biologique.

En hiver, le cortège d'oiseaux patrimoniaux potentiellement présent est lié à la majorité d'habitats cultivés sur le site. Ainsi, on retrouve notamment le Faucon émerillon, le Vanneau huppé et les Pluviers dorés.

En migration, le site se trouve entre les vallées du Thouet et du Thouaret. Ces deux vallées sont probablement utilisées comme axe de migration. Parmi les espèces sensibles, il y a les rapaces (notamment le Busard cendré et le Busard Saint-Martin) et les Oies cendrées. Ces espèces sont les espèces pouvant présenter les plus forts enjeux. On notera également que les grands échassiers (Cigogne blanche et noire) sont également susceptibles de migrer dans le secteur d'étude.

En nidification, la présence d'une ZPS à moins de trois kilomètres connue pour ces populations d'oiseaux patrimoniaux comme l'Outarde canepetière, la Caille des blés ou l'Œdicnème criard est à prendre en considération. Une attention toute particulière devra être portée à ces espèces. Il conviendra pour ce faire d'éviter les parcelles constituées de surfaces pérennes comme les luzernes, les prairies et les jachères permanentes.

La carte suivante fait la synthèse des enjeux préliminaires liés aux habitats sur l'aire d'étude immédiate.



Annexe 5 : Extrait de l'arrêté d'autorisation pour le projet de VERAZA ENERGIES

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Préfet de Aude

dossier n° PC 011 406 07 H 0008

date de dépôt : 6 avril 2007
demandeur : VERAZA ENERGIES représenté par M. Pierre GIRARD
pour : Edification d'un parc éolien
adresse terrain : Brugues d'Al Bourdel à VERAZA (11580)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

COURRIER REÇU LE

03 DEC. 2014

Le préfet de Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la demande de permis de construire présentée le 6 avril 2007 par VERAZA ENERGIES, représenté par Monsieur PIERRE GIRARD demeurant 180, Avenue du Maréchal Leclerc à BEGLES (11130) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour Construction d'un parc éolien de 5 éoliennes et un poste de livraison ;
- sur un terrain situé, à VERAZA (11580) lieu-dit « Brugues d'Al Bourdel » ;

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu la loi Montagne ;

Vu les autorisations de défrichement n°2014-010 en date du 19 septembre 2014 ;
Vu la décision préfectorale modificative – Autorisation de défrichement n° 001-2008, en date du 19 septembre 2014 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du Ministère de la Défense, armée de l'air, région aérienne sud, en date du 22 octobre 2007 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la direction générale de l'aviation civile, direction de l'aviation civile Sud-Est, en date du 29 juin 2007 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, en date du 3 juillet 2007 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du service départemental d'incendie et de secours, en date du 25 juillet 2007 ;

Vu l'avis de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, en date du 19 juillet 2007 ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, en date du 4 septembre 2008 ;

Vu l'avis défavorable de la direction régionale de l'environnement, en date du 2 août 2007 ;

Vu l'avis défavorable du service départemental de l'architecture et du patrimoine, en date du 10 juillet 2007 ;

Vu l'avis favorable du centre d'études techniques maritimes et fluviales, en date du 13 juin 2008 ;